

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 3 mai 2019 maintenant dans un grade et un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ1913243A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;
Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;
Vu l'arrêté du 28 septembre 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Catherine DELORME (NIGEND : 232750 - NLS : 8085509 - NID : 995061374) est maintenue au grade de commandant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense, dans son emploi de responsable de la stratégie de communication, au sein de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine – zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, à Mérignac (33), pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2

L'intéressée est admise au premier échelon exceptionnel du grade de commandant à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. DE OLIVEIRA*